

PAIEMENT DE DIVIDENDES

TUNISIAN PRUDENCE FUND

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n°24-2011 du 7 septembre 2011
Adresse: Rue du lac Biwa – Immeuble Fraj – 2^{ème} étage
Les Berges du Lac – 1053 Tunis

En application de la décision de son Conseil d'administration du 30 avril 2020, UGFS – NORTH AFRICA porte à la connaissance des porteurs de parts du FCP **TUNISIAN PRUDENCE FUND**, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2019 et à compter du **vendredi 29 mai 2020** :

Un dividende de 3,901 dinars par part

Ce dividende est payable aux guichets d'UGFS – NORTH AFRICA.

Option

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts du FCP **TUNISIAN PRUDENCE FUND** le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.